



Transformation d'un temps partiel à un temps complet

Par **laura**, le **18/03/2012** à **10:36**

Bonjour
Je suis employée depuis plusieurs années à temps partiel CDI dans un magasin.
Suite à la fermeture d'un autre magasin deux personnes vont être reclassées dans le magasin où je travaille : puis-je prétendre à un temps complet vu cette augmentation de masse salariale ?
merci de vos réponses

Par **pat76**, le **18/03/2012** à **18:34**

Bonjour
Vous pouvez demander à votre employeur de passer à temps complet mais il n'aura pas l'obligation d'accepter.
Pour les deux personnes qui sont reclassées, l'employeur ne pouvait pas faire autrement que de les reclasser ou les licencier pour raison économique.

Par **laura**, le **21/03/2012** à **21:28**

bonjour et merci pour la réponse.
Nous avons appris que suite à ces deux mutations (officiel) la masse salariale sera du coup trop importante et une personne devra être mutée.
Dans ce cas précis sur quel critère peuvent-ils imposer une mutation ?
(une demande orale et non officielle nous a été faite et refusée par tous...)
merci de nouveau

Par **pat76**, le **22/03/2012** à **14:01**

BonjourrrrrSi vous n'avez pas de clause de mobilité dans votre contrat de travail, vous êtes en droit de refuser la proposition de mutation.